

# LA RÉHABILITATION RAPIDE APRÈS CHIRURGIE COLORECTALE [FAST TRACK]

## PRINCIPES DE LA PRISE EN CHARGE



### INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE  
ET SERVICES ASSOCIÉS

SERVICE DE CHIRURGIE  
ET TRANSPLANTATION ABDOMINALE

UNITÉ DE CHIRURGIE COLORECTALE

PLANIFICATION DES SÉJOURS : +32 2 764 15 31  
CONSULTATION DE CHIRURGIE : +32 2 764 19 92  
SECRÉTARIAT DE CHIRURGIE : +32 2 764 14 64



Cliniques universitaires  
**SAINT-LUC**  
UCL BRUXELLES

SUIVEZ-NOUS SUR



Éditeur responsable : Thomas De Nayer / Service de communication  
Caroline Bleus et Rudy Lechantre

**Cliniques universitaires Saint-Luc**  
Avenue Hippocrate, 10 – 1200 Bruxelles  
[www.saintluc.be](http://www.saintluc.be)

© Cliniques universitaires Saint-Luc

Aucun élément de cette brochure ne peut être repris sans accord préalable



Cliniques universitaires  
**SAINT-LUC**  
UCL BRUXELLES

BROCHURE  
À L'ATTENTION DES PATIENTS  
ET DE LEUR FAMILLE

## PRINCIPES DE LA PRISE EN CHARGE



*Vous allez bénéficier d'une intervention chirurgicale du colon et vous avez été informé par votre chirurgien de la réhabilitation rapide - Fast Track-.*

*Ce document est destiné à vous expliquer les grands principes de ce mode de prise en charge.*

### Qu'est-ce que le Fast Track ?

La réhabilitation rapide est un mode d'approche de l'intervention chirurgicale qui vous permet de retrouver rapidement votre autonomie.

### Les grands principes du Fast Track ?

- Continuer l'alimentation et l'hydratation le plus tard possible avant l'intervention et les reprendre le plus rapidement possible après celle-ci afin que votre transit intestinal redémarre au plus vite.
- Vous lever dès votre retour en chambre après l'intervention pour maintenir le tonus musculaire et une bonne respiration.
- Gérer votre douleur de manière optimale pour éviter qu'elle n'entrave le retour rapide à l'autonomie.
- Vous permettre un retour rapide à domicile.

### Les différentes étapes de la prise en charge :

- Une consultation pré-opératoire chez le chirurgien où vous discutez de votre consentement à ce projet.
- Un passage à la planification des séjours hospitaliers pour organiser votre hospitalisation et vos rendez-vous.
- Une rencontre avec l'anesthésiste en consultation (EPI) pour évaluer votre état général.
- Une rencontre avec l'infirmière-chef ou l'infirmière de référence au sein de l'unité d'hospitalisation pour vous expliquer le déroulement de votre séjour.
- L'intervention chirurgicale et le séjour hospitalier.
- Une consultation chez votre médecin traitant le lundi qui suit la fin de votre hospitalisation pour suivre votre évolution.
- Une première consultation avec le chirurgien le jeudi suivant votre départ de l'hôpital.  
Une seconde 4 à 6 semaines.